

Schéma de Cohérence Territoriale – AEC

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



**Annexe au Document d'Orientation et d'Objectifs
Volet AEC - Programme d'actions**

Dossier
approuvé le
10 décembre
2025

INTRODUCTION

Le plan d'actions Climat Air Energie pour 6 ans – 2025-2031

Le plan d'actions est établi sur une période de 6 ans, sur la période 2025-2031. Il répond à la stratégie retenue à l'horizon 2031 du volet Air Energie Climat du SCoT à l'échelle de la Bande Rhénane Nord.

Pour atteindre ces objectifs, la Bande Rhénane Nord a défini un plan d'action qui se décline en 2 parties, car cette ambition ne pourra être atteinte qu'avec des moyens supplémentaires :

- les actions à engager directement par le PETR et les deux Communautés de Communes (Pays Rhénan et Plaine du Rhin)
- les actions qui restent à développer, sous réserve d'engagement de moyens humains et/ou financiers par des acteurs et des partenaires du territoire.

Le PETR porteur du Plan Climat recherchera et repérera les sources de financement en rapport avec les compétences et les moyens du bloc local pour engager les actions.

Avec ce découpage de son plan d'action, le territoire de la Bande Rhénane Nord adopte une vision pragmatique, en s'appuyant sur ses compétences et celles des Communautés de Communes, dans un premier temps. Cependant, le PETR vise à mettre en place une dynamique partenariale, permettant de mettre en œuvre le plan d'action dans sa globalité.

La nouvelle gouvernance de 2026 définira les nouveaux moyens alloués au PETR par les EPCI membres en début de mandat (2ème semestre 2026) avec une nouvelle convention à établir qui prendra effet à partir du 1er janvier 2027.

Dispositif de suivi du Volet Climat Air Energie du SCoT

Gouvernance prévue pour la mise en œuvre du PCAET :

- Aborder les sujets Climat Air Energie à chaque réunion du Comité Syndical ;
- Créer un comité partenarial avec des représentants des deux Communautés de Communes, ainsi que des partenaires institutionnels à minima ;
- Associer le CODEV – Comité de Développement - au suivi du PCAET

Le PCAET sera coordonné par le PETR, en lien étroit avec les deux Communautés de Communes, et les communes, qui sont maîtres d'ouvrage de nombreuses actions (selon leur domaine de compétence respective). Le suivi opérationnel sera réalisé tous les ans afin de recenser les actions mises en œuvre.

Pour le suivi et l'évaluation, le PETR s'appuiera sur les indicateurs de suivi dans chaque fiche action (et regroupé dans un tableau de suivi), qui sera complété par le PETR en allant solliciter différents acteurs ressources (en premier lieu les porteurs de l'action, et les observatoires tels que l'ATMO Grand Est).

LEGENDE

Type d'action

Adaptation au changement climatique	Sobriété et efficacité énergétique	Réduction des polluants atmosphériques	Réduction des émissions de GES	Séquestration carbone	Développement des EnR&R	Sensibilisation
						

Secteur d'activité concerné

Résidentiel	Tertiaire	Transport	Agriculture	Déchets	Industrie	Forêt
						

Moyens financiers

Moins de 30k€/an	Entre 30k€ et 150k€/an	Plus de 150k€/an
		

AXE 1

Des bâtiments éco-rénovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)

AXE 1 : Des bâtiments éco-rénovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)

Liens avec les dispositions du SCoT – Habitat

PAS - Axes transversaux

0.2 Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire «zéro artificialisation nette» à horizon 2050

0.2.1 Réaliser un développement urbain plus économique en foncier

Afin de participer à l'objectif national de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et dans une démarche de compatibilité avec le SRADDET de la Région Grand Est, le SCOT envisage de limiter la consommation d'espaces NAF du territoire en développant des formes résidentielles plus économique en foncier. À cette fin, le projet de territoire assurera la déclinaison des éléments inscrits au SRADDET concernant l'effort à réaliser en termes de réduction de la consommation d'espaces NAF, à savoir :

- Une réduction de la consommation d'espaces NAF d'au moins 57% à l'horizon 2031 par rapport à la période précédente, soit : **124 ha mobilisables**,
- Une réduction de l'artificialisation à l'horizon 2041 par rapport à la période précédente, soit : **75 ha mobilisables**,
- Une réduction de l'artificialisation d'au moins 50% à l'horizon 2050 par rapport à la période précédente, soit **23 ha mobilisables jusqu'en 2044**.

LIEN avec le volet Climat Air Energie :

- *Sobriété et Efficacité énergétique recherchées via la compacité des formes urbaines (limitation des déperditions thermiques)*
- *La sobriété foncière participe à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, en limitant l'artificialisation des sols, et favorisant la préservation des espaces de séquestration carbone*

PAS - Axe 2 Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

2.2 Produire un habitat diversifié et de qualité économique en foncier

0.2.1 Réaliser un développement urbain plus économique en foncier

2.2.3 Produire un habitat économique en foncier

Parallèlement et de manière complémentaire, afin d'assurer l'intégration des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et dans une démarche de compatibilité avec le SRADDET de la Région Grand Est, le SCOT poursuit également les objectifs suivants :

- Privilégier la densification des espaces bâties et le réemploi de l'existant, sans porter atteinte au patrimoine bâti ni au paysage de manière générale :
 - En mobilisant les dents creuses au sein du tissu urbain,
 - En favorisant le réemploi des friches et autres secteurs de renouvellement urbain,
 - En luttant contre le phénomène de vacance des logements,
 - En adaptant les densités de construction, dans une logique de densification raisonnée et cohérente avec le contexte de chaque commune.
- Augmenter la densité urbaine des pôles de l'armature territoriale et la favoriser aux abords des principaux points de desserte ferroviaire,
- Assurer la rénovation énergétique des logements afin de concilier pression foncière et hausse de la démographie, tout en améliorant l'image du territoire et la qualité de vie apportée aux habitants,
- Privilégier des formes urbaines, des modes d'organisation de l'espace, en mesure de faciliter le réemploi et la densification ultérieure du bâti créé tout en respectant les caractéristiques du tissu urbain environnant,

AXE 1 : Des bâtiments éco-rénovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)

Les objectifs chiffrés entre 2022 et 2030

HABITAT

- Sobriété énergétique : sensibiliser les ménages
- Social: + de **430 logements** à rénover en BBC (50% des logements)
- Individuels : + de **9 800 logements** à rénover (50% des maisons)
- Collectifs privés : + de **2600 logements** à rénover (50% des bâtiments collectifs)
- Remplacement de **5400 systèmes** de chauffage au fioul ou au gaz (40% des logements chauffés au fioul ou au gaz)



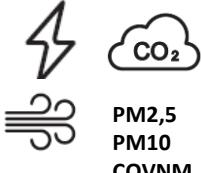
TERTIAIRE

- **60% de bâtiments publics** rénovés (administration, enseignement, action sociale)
- **50 % de bâtiments privés** rénovés (commerces, services, transports)
- Optimisation de l'**éclairage public** et extinction nocturne sur + de 50% du parc
- Remplacement de **70 systèmes de chauffage** au fioul ou au gaz – 60% (par une pompe à chaleur ou au chaudière bois)



FICHE ACTION n° 1 : Organiser et soutenir au conseil à la rénovation énergétique et mobiliser les artisans

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 1.2.4 : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.2.2 : Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Participer au déploiement du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) au travers du pacte territorial qui s'appuie sur les dispositifs existants tels que France Rénov', le PIG Rénov habitat...

- Renforcer la communication et formation des artisans
- Réaliser une étude énergétique des bâtiments privés pour identifier les logements prioritaires (chauffage, rénovation)
- Cette action pourra se déployer en fonction des soutiens apportés par l'Etat-Anah-CeA... dans le cadre de dispositifs nationaux d'aides lisibles et reconnus partout (aide à la rénovation...) pour atteindre l'objectif de 2500 logements rénovés chaque année.



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin. Il appartient au PETR et/ou aux EPCI de mener une réflexion collective afin d'engager des actions pour résorber la vacance.

Acteurs et Partenaires : ADEME, France Rénov, Alter Alsace Energies, Oktave, Communes, Département, ANAH (Agence nationale de l'habitat), Observatoire du logement (Département)

Etat / Région GF / CeA / CAUE

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 1 : Des bâtiments éco-renoves et des usages sobres (habitat et tertiaire)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Poursuite de l'action – Mise en œuvre continue entre 2024 et 2030



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :

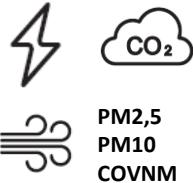


INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du résidentiel (teq CO2)
- Consommation énergétique du résidentiel (GWh)
- Nombre de bâtiments avec des travaux de rénovation engagés

FICHE ACTION n° 2 : Engager la rénovation énergétique du patrimoine communal

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 2 : Patrimoine
Mesure 2.1.2 : Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sobriété dans les usages et optimisation des équipements
- Audits et rénovation énergétiques : +9 800 logements à rénover
- Mise en œuvre du décret tertiaire



PILOTAGE

Porteur de l'action : accompagnement et conseil PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin notamment avec Alter Alsace Energie, Communes maître d'ouvrage et CC maître d'ouvrage

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / CeA / Banque des territoires/ CEE / Alter Alsace Energie

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 1 : Des bâtiments éco-renovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Poursuite de l'action – Mise en œuvre continue entre 2024 et 2030



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire (teq CO2)
- Consommation énergétique du tertiaire (GWh)
- Nombre de bâtiments avec des travaux de rénovation engagés
- Suivi énergétique des consommations

FICHE ACTION n° 3 : Renouveler et adopter une démarche responsable et fonctionnelle de l'éclairage public

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 2 : Patrimoine
Mesure 2.3.1 : Optimiser l'éclairage public



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Pratiquer extinction dans les zones d'activité économiques (ZAE)
- Inciter les communes à faire de l'extinction nocturne partielle ou totale
- Rénover les systèmes d'éclairage
- Valoriser les actions avec le label « Village étoilé »



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin et/ou Communes

Acteurs et Partenaires : Etat / CEE

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 1 : Des bâtiments éco-renovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Poursuite de l'action – Mise en œuvre continue entre 2024 et 2030



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :

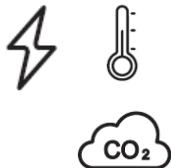


INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre liée à l'éclairage public (teq CO2)
- Consommation énergétique de l'éclairage public (GWh)
- Nombre de communes engagés dans une démarche de labellisation

FICHE ACTION n° 4 : Faire de l'approche environnementale dans les projets urbains et la construction

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 1.3.1 : Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Inciter les communes à suivre des approches architecturales écologiques (toitures végétalisées, autoconsommation)
- Encourager les particuliers à intégrer des dispositifs durables dès la construction (récupérateurs d'eau de pluie)
- Traduction dans les documents d'urbanisme via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement, le zonage, ou des emplacements réservés...



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR (SCoT), CC Pays Rhénan (PLUi), CC Plaine du Rhin (charte, ...), Syndicat d'Urbanisme, Communes

Acteurs et Partenaires : CAUE / ATIP / ADEUS / SDEA / Agence de l'eau Rhin Meuse, Etat, Région Grand Est

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 1 : Des bâtiments éco-renovés et des usages sobres (habitat et tertiaire)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Poursuite de l'action – Mise en œuvre continue entre 2024 et 2030



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du résidentiel (teq CO2)
- Consommation énergétique du résidentiel (GWh)
- Nombre de dispositions prises dans les documents d'urbanisme

AXE 2

**Une mobilité propre,
active, partagée et
adaptée aux besoins
locaux**

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

Liens avec les dispositions du SCoT – Mobilité et réduction des GES

PAS - Axe 1 Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1.4 Prendre les mesures adaptées liées à la production énergétique et à la limitation des GES dans ce SCoT-PCAET

Souhaitant atteindre l'objectif d'accroissement de l'autonomie énergétique du territoire qu'il s'est fixé, le SCoT s'engage :

1.4.2 Dans la réduction des Gaz à Effet de Serre

- **Instaurer un péage autoroutier pour les PL sur l'A35**, lequel permettrait de réduire le trafic de transit ;
- **Développer le R-Pass** pour rééquilibrer les flux de transit de poids lourds avec l'Allemagne, de diminuer le report quotidien et les nuisances (pollution, surcoûts d'entretien et dégradation des infrastructures, insécurité routière, etc.) ;
- **Réduire le trafic de transit et/ou les vitesses au droit des agglomérations** comme le « lärmenschutz » (politique de protection contre le bruit en Allemagne) et pour diminuer la consommation de carburant ;
- Étudier la possibilité d'étendre la desserte du territoire par des **transports urbains collectifs** (ex. RITMO) ;
- Développer l'ensemble des aménagements et dispositifs incitatifs au covoiturage (aires, haltes, axes de développement du covoiturage, applications facilitant les usages...) ;
- Renforcer le **cadencement des dessertes ferroviaires de la ligne Strasbourg – Lauterbourg** (cadences de $\frac{1}{4}$ d'heure en période de pointe et de $\frac{1}{2}$ heure en période creuse y compris en fin de service), encourager l'**autopartage** en lien avec la ligne TER, faciliter le voyage de « porte-à-porte » ;
- Poursuivre le développement du **réseau de pistes cyclables et de voies douces** ;
- Favoriser l'accès aux **établissements scolaires en modes doux**.

PAS - Axe 2 -Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire

2.4 Améliorer les conditions de déplacements sous toutes leurs formes et placer le territoire au cœur des réseaux européens

2.4.1 Améliorer les conditions de déplacements et le développement des transports en commun

En ce sens, le SCoT vise à améliorer les liaisons routières et autoroutières et la gestion de leurs abords :

- Interne au territoire : faciliter les déplacements au sein du territoire pour les besoins de proximité et l'accessibilité des polarités économiques du territoire ;
- En direction des pôles d'attractivité et des territoires voisins pour renforcer l'attractivité démographique et économique de la Bande Rhénane Nord : améliorer les liaisons est-ouest et transfrontalières (franchissements du Rhin, continuité vers Haguenau) ;
- Mettre en oeuvre des solutions limitant l'impact sonore des infrastructures de transport pour les riverains : aménagement des voiries et de leurs abords, réalisation d'ouvrages de protection, adaptation de la vitesse, choix de modes d'urbanisation adaptés aux caractéristiques des infrastructures, limitation de l'urbanisation linéaire le long des voies structurantes.

Le SCoT vise également à optimiser l'offre en transports collectifs en appui sur l'évolution du réseau ferré et les liaisons interurbaines :

- Au regard des potentialités de la ligne Strasbourg-Lauterbourg, viser un cadencement au $\frac{1}{4}$ d'heure en heure de point et à la $\frac{1}{2}$ heure le reste de la journée y compris en fin de service à l'horizon 2044 ;
- Défendre une tarification attractive, visant à développer les usages combinés de plusieurs modes de transports collectifs ou de plusieurs réseaux ;
- Mener une réflexion sur le positionnement de certaines opérations d'habitat dans le but d'intensifier la trame bâtie aux abords des gares ;

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

Liens avec les dispositions du SCoT – Mobilité et réduction des GES

- Développer le réseau de transports routiers public et en améliorer le service :
 - Améliorer la desserte des gares (nombre d'arrêts, synchronisation des horaires...);
 - Desservir les secteurs peu denses du territoire en transport à la demande
- Améliorer la qualité des liaisons extraterritoriales en engageant une réflexion sur l'articulation avec les réseaux de transports des territoires avoisinants.

Faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en direction des pôles d'attractivité extérieurs et notamment les bassins d'emploi en poursuivant :

- L'aménagement des abords des points de rabattement pour faciliter l'intermodalité, et notamment la création ou le redimensionnement des parkings relais ;
- Le développement d'un réseau de trottoirs, d'aménagements cyclables autour des gares, facilitant et sécurisant les déplacements non motorisés.

2.4.2 Favoriser les modes alternatives à la voiture individuelle

Conscients de la difficulté de structurer un réseau de transports en commun et de mobilités douces efficace, capable de palier l'usage de la voiture individuelle, le SCoT oeuvre prioritairement pour la réduction des distances de déplacements et l'augmentation du taux de remplissage des véhicules, permettant notamment d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. En ce sens, le SCoT poursuit les objectifs suivants :

- Maintenir et conforter les équipements et services de proximité (alimentation, santé, services publics, etc.) de chaque commune, de même que favoriser un développement urbain plus dense et recentré, afin d'encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Poursuivre le développement des aménagements en faveur des mobilités douces à toutes les échelles (pistes cyclables, espaces de stationnement vélo, cheminement piétons, etc.) :
- Donner la priorité au développement des itinéraires cyclables supra-territoriaux structurants, nord-sud et est-ouest, pour appuyer le maillage des grands axes cyclo-touristiques et améliorer le franchissement de certains obstacles, notamment autoroutiers, en cohérence avec : les schémas de l'espace transfrontalier et notamment le nouveau passage des vélos pour traverser le Rhin à Beinheim et Iffezheim, le Schéma national des Véloroutes, les Schémas cyclables à l'échelle du Grand Est , le schéma directeur des itinéraires cyclables de la CEA, etc. Le Schéma du Pays Rhénan adopté prévoit la création de 180 kms de voies cyclables sur 15 ans environ. D'une manière générale, les axes Est-Ouest supra-territoriaux , l'axe nord sud (Véloroute, voie le long du Rhin) et les axes de rabattement vers les gares sont prioritaires.

- Répondre aux opportunités inscrites dans les Schémas intercommunaux des EPCI afin de renforcer un maillage local plus fin des liaisons cyclables :

- Renforcer les liens et la complémentarité entre les villages et vers les centralités et faciliter et sécuriser l'accès aux équipements collectifs (équipements de loisirs, ...) et les zones d'activités pour répondre aux besoins des habitants au quotidien au sein de leur bassin de vie de proximité ;
- Renforcer le rabattement à vélo vers les gares ou autres transports en commun.
- Développer et renforcer la mobilité partagée : encourager le co-voiturage (stationnement, financement, développement d'une plateforme d'information, etc.), le transport à la demande, la mobilité solidaire ;
- Renforcer les actions sur l'écomobilité scolaire (Pédibus, Cyclobus...) afin de repenser les déplacements des élèves vers leur école au sein des communes.

Liens avec le DOO :

Développer les voies douces

Développer les capacités de stationnement aux abords des gares

Développer le covoiturage

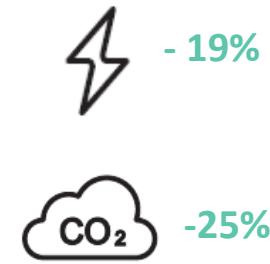
Favoriser le stationnement des vélos

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

Les objectifs chiffrés entre 2022 et 2030

Mobilité

- Réduction de **10%** des consommations des véhicules liés au **progrès technologique**
- Réduction du **flux de véhicules** de **5%** (*sobriété, report modal vers le train, cyclable...*)
- Modification des pratiques de **5%** des actifs se rendant au travail ou à l'école (*vélo, ferroviaire, covoiturage*)
- **10% des ménages équipés d'un véhicule électrique**
- **+180 kms d'aménagements cyclables**



FICHE ACTION n° 5 : Mettre en œuvre des projets d'aménagement et d'équipement participant au développement de la pratique cyclable sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.3.2 : Développer le réseau et les infrastructures cyclables



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Poursuite de l'action – Mise en œuvre continue



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Schémas directeurs cyclables : +180 kms de pistes cyclables
- Densifier le stationnement
- Etudier l'opportunité des offres de location et/ou d'aide à l'achat
- Animations à destination des habitants, employeurs et les scolaires (Défi j'y vais - Savoir rouler à vélo)



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / CeA / Ecoles / Associations



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Km d'aménagements / Comptage
- Nombre de stationnement cycle
- Nombres d'entreprises et écoles engagés

FICHE ACTION n° 6 : Suivre l'évolution des mobilités aux carburants alternatifs (Électricité, biogaz, hydrogène...)

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
4.2.1.3 : Favoriser les véhicules et les espaces de stationnement plus respectueux de l'environnement



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2026 – et suivi continu



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Déployer des installations (IRVE...) dans les zones non équipées
- Elaboration d'un schéma de déploiement
- Faire évoluer les installations en fonction des technologies



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / Advenir CEE / Entreprises privées



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

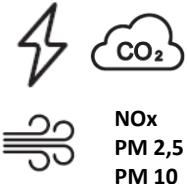
- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Part des énergies consommées dans le secteur du transport
- Suivi du fonctionnement des installations

FICHE ACTION n° 7 : Développer le covoiturage

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.3.4 : Développer l'offre multimodale et l'intermodalité



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Poursuivre la dynamique incitative au covoiturage
- Mettre en place des infrastructures adaptées (aires de covoiturage avec parkings vélos)
- Encourager les entreprises et administrations à adopter des plans de déplacements (PDE)
- Améliorer la continuité des services et faciliter la porte à porte



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin

Acteurs et Partenaires : Etat / ADEME / CEREMA / Région GE / CeA / Opérateurs de covoiturage / CCI / CMA / Entreprises privées



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Suivi de la dynamique sur l'observatoire du covoiturage
- Liste des entreprises ayant déposé des NAO qui intègrent le volet "mobilité employeur"

FICHE ACTION n° 8 : Promouvoir l'écomobilité touristique et de loisir

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.2 : Développer un tourisme durable



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Renforcer l'attractivité cyclo touristique (Borne de réparation sur la voie VNF, vélo pour sites touristiques, location...)
- Promouvoir les circuits cyclables, équipements couverts et de plein air
- Encourager le déploiement du label Accueil Vélo
- Communiquer sur l'accessibilité du territoire en transport en commun (ex : Gares; bus Outlet)



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, les 2 Offices du Tourisme

Acteurs et Partenaires : CeA / Alsace destination tourisme / Equipements touristiques / Hébergeurs



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Fréquentation des cyclotouristes sur le territoire / Comptage
- Nombre d'établissements labellisés

FICHE ACTION n° 9 : Encourager le développement des lignes ferroviaires et leur usage, améliorer l'intermodalité autour des gares

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.3.3 : Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité
Mesure 4.3.4 : Développer l'offre multimodale et l'intermodalité



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Améliorer le cadencement, et amplitude horaire des TER, ventes de titres de transport, communication ; amélioration de la desserte y compris vers l'Allemagne
- Participation à la mise en œuvre du SERM de l'EM Strasbourg,
- Intermodalité des gares (Stationnement sécurisé pour vélos, navettes de rabattement, espaces réservés pour covoitureurs)
- Basé sur la recherche de services performants dont une meilleure capacité d'emport



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes avec gare

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / Groupe SNCF / EM Strasbourg



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Fréquentation des TER et gares (nombre d'arrêts, amplitude, fréquence (offre))
- Intermodalités : Suivi des réalisations, aménagements, services associés
- Pour estimer les gains en émissions (données de report de trafic voiture vers TC, nombre de kms utilisateurs, évolution des parts modales...)

FICHE ACTION n° 10 : Étudier et améliorer la connectivité transfrontalière du territoire et son maillage local

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



CO₂
NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.2.3 : Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire
Mesure 4.3.3 : Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Embranchements ferroviaires
- Services de transport à la demande
- Soutien au fret de l'entreprise Roquette
- Expérimentation des lignes de bus transfrontalière



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / CeA / PAMINA / SNCF / Entreprises



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO₂)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Fréquentation des lignes expérimentales, analyse des résultats afin d'étudier d'autres améliorations dans les années futures

FICHE ACTION n° 11 : Limiter l'impact des trafics de transit et des poids lourds sur les axes majeurs du territoire

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.2.3 : Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2027



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mise en place d'une écotaxe sur l'A35 - R PASS et les axes de transits PL
- Limiter les vitesses au droit des agglomérations comme le « lärmschutz » (politique de protection contre le bruit en Allemagne) et pour diminuer la consommation de carburant
- Soutien des collectivités à la CeA – promotion communication du dispositif R PASS



PILOTAGE

Porteur de l'action : CeA

Acteurs et Partenaires : Etat / PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin / Entreprises



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Opération de comptage PL

FICHE ACTION n° 12 : Permettre au transport fluvial sur le Rhin et aux ports d'être porteur d'avenir

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 2 : Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux

TYPE D'ACTION



NOx
PM 2,5
PM 10

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 4 : Mobilité
Mesure 4.2.3 : Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2026



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Encourager le développement du port de Lauterbourg et le report des PL vers le Rhin
- Encourager les projets permettant de mettre en valeur le Rhin



PILOTAGE

Porteur de l'action : Port autonome de Strasbourg / VNF / Collectivités

Acteurs et Partenaires : Entreprises, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre du transport (teq CO2)
- Consommation énergétique du transport (GWh)
- Opération de comptage PL
- Fréquentation du port

AXE 3

**Un territoire durable et
résilience face aux
risques et au
changement climatique**

AXE 3 : Un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

Liens avec les dispositions du SCoT – Ressources naturelles

PAS - Axe 1 - Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1.2 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau

Dans le souci de préserver et d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, le SCoT s'engage à :

- Renforcer la connaissance sur la ressource en eau et son évolution en lien avec le changement climatique,
- Renforcer la stratégie foncière, ainsi que les mesures de gestion et d'utilisation des sols autour des points de captage (périmètres de protection et aire d'alimentation), en lien avec la démarche engagée par le SDEA, la Chambre d'Agriculture et la SAFER,
- Préserver et améliorer l'état du réseau hydrographique,
- Préserver les zones humides réglementaires, en déclinant la démarche éviter-reduire-compenser, en cohérence avec les orientations du SDAGE et des SAGEs ;
- Imposer lorsque c'est techniquement possible une gestion des eaux à la parcelle.

Liens avec le DOO :

- Préserver la qualité de la ressource en eau (ex : DUP des captages d'eau, mesures agro environnementales sur les zones sensibles aux pollutions agricoles...)
- Gérer les eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation des sols notamment)
- Gestion extensive des terrains de périmètres de protection de captages AEP, reconstitution des réseaux de haies dans les secteurs cultivés

Préserver la qualité de la ressource en eau

Assurer le traitement des eaux usées

Gérer les eaux pluviales

Gérer la qualité des milieux aquatiques

Gestion extensive des terrains des périmètres de protection des captages AEP

Reconstitution des réseaux de haies dans les secteurs cultivés

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

Liens avec les dispositions du SCoT – Ressources naturelles

PAS - Axe 1 - Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1. 3 Contenir les impacts du développement sur les ressources naturelles

Dans la logique de permettre une consommation des ressources naturelles du territoire en limitant ses impacts sur l'environnement et le paysage, le SCoT se doit de :

- Favoriser le développement de l'exploitation du Lithium, dans le respect de l'environnement, du paysage et de la sécurité sismique. Le SCoT prend en compte les possibilités de développement économique liées au Lithium sur le territoire dans le cadre où ces projets s'inscrivent à la fois dans une logique de cluster « lithium » et dans une logique de décarbonation des flux de marchandises,
- Permettre une exploitation raisonnée de la forêt, respectueuse des différents rôles joués par les massifs forestiers (rôles social, écologique, paysager...),
- Analyser les objectifs de production fixés par le futur Schéma Régional des Carrières (SRC) et prendre en compte les projets d'extensions envisagés pour garantir l'adéquation entre l'offre en matériaux et les besoins régionaux, dont ceux de Gombsheim et Lauterbourg,
- Réduire la production de déchets et promouvoir le recyclage,
- Permettre la réalisation d'équipements qui permettent le traitement et la valorisation des déchets.

Liens avec le DOO :

Gérer durablement les activités d'extraction de granulats

Veiller à la réduction de l'impact des carrières sur l'environnement pendant leur exploitation

Anticiper la reconversion des sites en fin d'exploitation

Encadrer le développement de l'exploitation du Lithium

Réduire la production de déchets et promouvoir le recyclage

AXE 3 : Un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

Liens avec les dispositions du SCoT – Biodiversité

PAS - Axe 1 - Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1.1 Garantir le bon fonctionnement écologique de la Bande Rhénane Nord en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine

Afin d'assurer le bon fonctionnement écologique de la bande rhénane Nord, le SCoT s'attache à assurer une bonne structuration du réseau écologique du territoire, support de la biodiversité en :

- Préservant les principaux noyaux de biodiversité (milieux rhénans, massifs de Haguenau, du Bienwald),
- Conservant et améliorant la fonctionnalité des corridors écologiques, notamment en facilitant les mesures qui permettront d'améliorer la transparence écologique au droit de l'A.35, ainsi qu'au niveau des ouvrages hydrauliques,
- Poursuivant le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la forêt d'Offendorf,
- Préservant les espaces agricoles qui participent à la trame écologique du territoire,
- Favorisant le développement de la biodiversité dans les villages, en maintenant et développant un réseau écologique basé sur les espaces verts, les ruisseaux et leurs abords, les dépendances vertes des infrastructures.

Liens avec le DOO :

- Préserver les noyaux de biodiversité,
- Restaurer les 7 corridors écologiques majeurs et les 10 corridors secondaires,
- Préserver les zones humides, les espaces agricoles, la biodiversité dans les villages...

Préserver les principaux noyaux de biodiversité

Préserver les sols et limiter la pollution lumineuse

Préserver la Trame Noire

Préserver et restaurer les corridors écologiques

Rétablissement et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques

Préservation des zones humides

Préserver et maintenir les espaces agricoles

Favoriser le développement de la biodiversité dans les zones urbanisées

Encourager les projets urbains durables

Permettre l'accès aux milieux naturels

AXE 3 : Un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

Liens avec les dispositions du SCoT – Risques et Climat

PAS - Axe 1 - Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1. 5 Préserver les habitants et les activités des risques et des nuisances

Dans une logique de préservation des habitants et des activités, des risques naturels et technologiques présents sur le territoire, ainsi que des nuisances, mais aussi de réduction de la vulnérabilité à ces risques et nuisances le SCoT vise à :

- Prendre en compte la réglementation liée aux risques d'inondations en intégrant les particularités locales (ex. La faible épaisseur de la lame d'eau dans certaines zones d'expansion des crues),
- Éviter l'urbanisation dans les secteurs présentant un aléa fort pour le retrait-gonflement des argiles, et définir des mesures de constructibilité particulières dans les secteurs d'aléa moyen,
- Éviter l'urbanisation dans les zones soumises à des coulées d'eaux boueuses,

Liens avec le DOO :

déclinaison des prescriptions et des recommandations du SCoT

Préservation des habitants et réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Améliorer la connaissance du risque inondation et réduire la vulnérabilité du territoire

Améliorer la connaissance des coulées d'eaux boueuses

Limiter le risque et les impacts de coulées d'eaux boueuses

Faire une OAP sur les coulées d'eaux boueuses

Limiter l'exposition des habitants aux risques technologiques et pollution des sols

Recenser et identifier les anciennes décharges brutes communales ou dépôts de déchets

Limiter le risque de retrait-gonflement des argiles

Limiter le risque d'incendie et de chutes d'arbres

Le SCoT recommande également aux collectivités de recourir aux études de type « îlot urbain ». Ce travail pourra être approfondi sur les coeurs d'îlots végétalisés, la qualité de vie, ... à l'échelle des documents d'urbanisme, pour aborder les problématiques de nature en ville, de végétalisation...

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

Les objectifs chiffrés entre 2022 et 2030

Agriculture

- **Réduction de 10 % des consommations de carburant et d'énergie des exploitations**
- **Substitution de 10 % des consommations par des ENR**
- **10% de la SAU exploité en pratique très peu consommatrice d'énergie (semis directs, ...)**
- **20% de surface de SAU liées à la culture avec une réduction des émissions non énergétiques**



FICHE ACTION n° 13 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et locales

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

TYPE D'ACTION



NH3
PM10
PM2,5

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.4.1 : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Monter les bonnes pratiques agricoles auprès du public (communication, événements)

- Soutenir les producteurs locaux (marchés publics, restauration collective) et faciliter l'accès aux aides et subventions.
- Encourager les techniques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique (diagnostic énergétique, agroforesterie, utilisation des cultures intermédiaires).
- A noter que les changements de pratiques peuvent se faire sur la base de concertation, de diagnostic partagé et de co-construction avec la profession et que les documents de planification via la "contrainte" ne semblent pas adaptés à générer la meilleure implication collective.



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, 2 Offices du tourisme, Chambre d'agriculture

Acteurs et Partenaires : Agriculteurs/ CMA impliquée dans les programmes Reskuh, ACSE, Bas Carbone à l'échelle Grand Est) / Entreprises / Jeunes Agriculteurs / FDSEA / ONF / SDEA



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture (teq CO2)
- Consommation énergétique de l'agriculture (GWh)
- Nombre d'opération de communication

FICHE ACTION n° 14 : Former et sensibiliser les acteurs locaux

TYPE D'ACTION



NH3
PM10
PM2,5

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.4.1 : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Former les agents et agriculteurs aux bonnes pratiques environnementales (climat, biodiversité, gestion de l'eau) ; éventualité de conventionnement pour démonstrations par la chambre d'agriculture...
- Mobiliser les habitants et acteurs locaux à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (jardinage naturel, espaces verts en refuge pour la biodiversité).



PILOTAGE

Porteur de l'action : Chambre d'agriculture (transformation des pratiques), PETR Bande Rhénane Nord, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin

Acteurs et Partenaires : Région Grand Est / CINE Munchhausen / Chambre d'agriculture / SDEA / Associations

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture (teq CO2)
- Consommation énergétique de l'agriculture (GWh)
- Nombre d'expérimentations / démonstrations , nombre d'offre de conseils de la chambre d'agriculture sur le territoire
- Nombre d'opération de communication
- Qualité de l'eau
- Opération en faveur de la biodiversité

FICHE ACTION n° 15 : Optimiser la gestion des ressources naturelles

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : déchets, gestion de l'eau
Mesure 3.3.3 : Optimiser la gestion des eaux pluviales
Mesure 3.3.5 : Valoriser les déchets résiduels et les



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Promouvoir la gestion durable de l'eau et des sols (collecte et utilisation raisonnée de l'eau, préservation des sols).
- Faciliter le recyclage des déchets agricoles (compostage, méthanisation) et des produits phytosanitaires.
- Restaurer les milieux aquatiques et prévenir les inondations.
- Contrats eau et Climat



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Chambre d'agriculture SDEA Agence de l'eau Rhin Meuse - Communes - Commissions locales de l'eau – Services Ordures ménagères

Acteurs et Partenaires : Région Grand Est



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Qualité de l'eau
- Opérations favorables à la biodiversité

FICHE ACTION n° 16 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : Biodiversité, gestion de l'eau

Mesure 3.3.1 : Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)

Mesure 3.3.3 : Optimiser la gestion des eaux pluviales

Mesure 3.3.4 : Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Préserver la qualité de la ressource en eau (ex : DUP des captages d'eau, mesures agro environnementales sur les zones sensibles aux pollutions agricoles...)
- Gérer les eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation des sols notamment)
- Gestion extensive des terrains de périphérie de protection de captages AEP, reconstitution des réseaux de haies dans les secteurs cultivés



PILOTAGE

Porteur de l'action : SDEA Agence de l'eau Rhin Meuse - Communautés de communes et Communes - Commissions locales de l'eau

Acteurs et Partenaires : Région Grand Est



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Qualité de l'eau
- Opérations de désimperméabilisation des sols
- Séquestration carbone du territoire
- Opérations favorables à la biodiversité

FICHE ACTION n° 17 : Renforcer la biodiversité et la résilience face au changement climatique

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 131 : Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols

Domaine 3 : Biodiversité
Mesure 3.3.4 : Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Encourager les initiatives locales de biodiversité (plantation d'arbres, gestion des haies, désimperméabilisation urbaine).
- Lutter contre les espèces invasives et nuisibles (actions contre les moustiques, plantes invasives)
- Favoriser un urbanisme durable adapté au climat (végétalisation, réduction de l'artificialisation des sols) ; intégrer la qualité de l'air dans les projets d'aménagement
- Développer l'arbre dans les opérations d'aménagement et encourager à planter sur l'espace privé



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : Région Grand Est / SDEA Agence de l'eau Rhin Meuse - Chambre d'agriculture - Communes - ONF



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

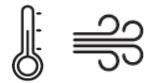
- Séquestration carbone du territoire
- Estimation du nombre d'arbres plantés dans les opérations d'aménagement

FICHE ACTION n° 18 : Garantir le bon fonctionnement écologique de la Bande Rhénane Nord en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : Biodiversité
Mesure 3.3.4 : Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Préserver les noyaux de biodiversité
- Restaurer les 7 corridors écologiques majeurs et les 10 corridors secondaires
- Préserver les zones humides, les espaces agricoles, la biodiversité dans les villages...



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : Associations / ONF / SDEA / Agence de l'eau Rhin Meuse / Fédération des chasseurs



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Séquestration carbone du territoire
- Bilan du SCoT et PCAET à 6 ans - traduction dans les PLU "climatisés"

FICHE ACTION n° 19 : Prévenir des risques du changement climatique sur le territoire

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 131 : Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Inondation : Aménager des zones de rétentions, noues, fossés... gestion de ce risque au niveau des bassins versants, préserver les champs d'expansion des crues
- Coulées d'eaux boueuses : Réaliser des aménagements pour limiter le risque
- Retrait-gonflement des argiles : Sensibiliser et conseiller les maîtres d'ouvrage de prendre des dispositions techniques nécessaires et adaptées pour garantir la pérennité et la stabilité des ouvrages et constructions
- Incendie et de chutes d'arbres : recul de l'urbanisation par rapport aux lisières forestières



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : SDEA / Agence de l'eau Rhin Meuse / ONF / Aménageurs

AXE 3 : Un territoire durable et résilience face aux risques et au changement climatique

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Séquestration carbone du territoire

AXE 4

Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

Axe 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

Les objectifs chiffrés entre 2022 et 2030

Industrie

- Efficacité énergétique : **-20%** de consommations d'énergie entre 2022 et 2030
- Impact carbone : **-37%** d'émissions de CO² entre 2022 et 2030



Axe 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

Liens avec les dispositions du SCoT – Attractivité

PAS - Axe 3 - Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique

3.5 Permettre une économie circulaire en favorisant les circuits courts et la consommation de produits locaux

3.5.1 Maîtriser le développement urbain pour préserver l'espace agricole et assurer la pérennisation des sites agricoles

- Optimiser la gestion du foncier afin de préserver les espaces agricoles et une activité agricole viable :
 - en optimisant le foncier disponible au sein des espaces urbanisés existants,
 - en réalisant des extensions urbaines de façon raisonnée (densités acceptables et localisations impactant le moins possible les exploitations) pour l'habitat comme pour les activités économiques,
 - en limitant le mitage des espaces agricoles ;
- Maintenir le bon fonctionnement des exploitations :
 - en protégeant au mieux les sites d'activités et en permettant leur évolution,
 - en limitant les risques de conflits de voisinage,
 - en permettant la libre circulation des engins agricoles et le stockage des produits agricoles.

3.5.2 Maintenir et diversifier l'agriculture en tant que filière économique locale

- Soutenir le développement de nouvelles filières agricoles émergentes et novatrices,
- Favoriser les projets de diversification agricole (gîtes, vente directe, ...) compatibles avec l'activité agricole et inscrire ces projets en lien avec le développement touristique du territoire (parcours touristiques, stratégie de communication, ...),
- Encourager et appuyer les initiatives de qualification et de diversification, notamment en soutenant la filière biologique et en facilitant la mise en place de magasins de vente en direct des produits locaux,
- Encourager l'utilisation de parcelles inexploitées souvent en friche ou jachère par des utilisations agricoles ou mixte innovantes: couplage élevage et panneaux solaires, permaculture, plantation fruitière, bassin de rétention d'eau pour l'arrosage.

FICHE ACTION n° 20 : Mobiliser les associations de commerçants et les entreprises autour du plan climat

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

TYPE D'ACTION



SO2
NOx
COVNM
PM10 / PM2,5

SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.1 : Favoriser les activités économiques



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2026



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer et animer des clubs entreprises en particulier dans les zones d'activités économiques
- Suivre et accompagner les entreprises industrielles majeures sur leurs stratégies bas carbone
- D'un point vue général soutenir la CCI/CMA dans leurs actions au niveau territorial : nous souhaitons apporter quelques compléments en lien avec les actions que nous menons sur le territoire.
- La CCI dispose des moyens nécessaires pour organiser des séances de sensibilisation et de montée en compétence des entreprises afin de leur permettre de mieux comprendre les risques climatiques qui les impactent et de s'y adapter. Ces ateliers pourront être organisés en inter-entreprises, en partenariat avec la CMA ou d'autres acteurs économiques, et se dérouler à l'échelle d'une zone d'activité, d'un pôle économique ou par secteur géographique.
- Les entreprises peuvent également bénéficier du programme NOEE, un programme de Climaxion porté par la CCI Grand Est ; en particulier, le ClimaDiag Expert permet de réaliser un diagnostic de vulnérabilités climatiques de l'entreprise



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR / CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin

Acteurs et Partenaires : CCI / CMA / Associations commerçants / clubs entreprises / ADIRA



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

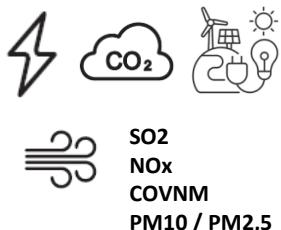
- Emissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire et industriel (teq CO2)
- Consommation énergétique des secteurs tertiaire et industriel (GWh)

FICHE ACTION n° 21 : Accompagner les entreprises dans leurs projets d'aménagement durable

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 1.3.2 : Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement
Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.1 : Favoriser les activités économiques



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Assurer un risque inondation, énergie renouvelable, végétalisation, espaces mutualisés pour les bureaux ou la restauration, potagers...



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin, aménageurs

Acteurs et Partenaires : Etat / Région GE / CCI / Entreprises



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire et industriel (teq CO2)
- Consommation énergétique des secteurs tertiaire et industriel (GWh)

FICHE ACTION n° 22 : Engager la requalification des friches

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 1.3.2 : Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement
Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.1 : Favoriser les activités économiques



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée, action continue



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Inventorier et suivre les friches actuelles et futures
- Etudier les potentielles de reconversion et développement (production énergétique, création de tiers lieux, végétalisation, production alimentaire...)
- Communiquer sur les projets exemplaires Axioparc, Friche Weber, Maechler, TCR...
- Mettre en place des plans de gestion



PILOTAGE

Porteur de l'action : PETR (suivi, inventaire), CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes, Entreprises

Acteurs et Partenaires : Etat / ADEME / Région GE



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

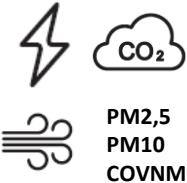
- Emissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire et industriel (teq CO2)
- Consommation énergétique des secteurs tertiaire et industriel (GWh)
- Séquestration carbone du territoire
- Suivi du devenir des friches de la Bande Rhénane

FICHE ACTION n° 23 : Encourager les établissements touristiques à être éco-responsables

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.2 : Développer un tourisme durable



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Eco labellisation des équipements touristiques



PILOTAGE

Porteur de l'action : Les 2 Offices du Tourisme

Acteurs et Partenaires : CeA / Hébergeurs / Equipements touristiques



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Référencement des sites

FICHE ACTION n° 24 : Favoriser l'émergence d'alternatives en circuits courts et de vente en vrac

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.4.1 : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Dynamiser les marchés locaux
- Assurer la communication des ventes en direct



PILOTAGE

Porteur de l'action : Communes et/ou communautés de communes

Acteurs et Partenaires : / Offices de tourisme

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

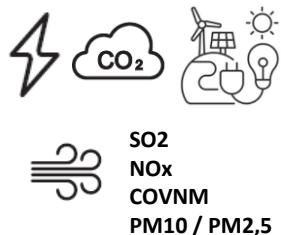
Repérage des actions (cantine, périscolaires...)

FICHE ACTION n° 25 : Accompagner les entreprises à développer des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 4 : Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Coopération
Mesure 6.3.1 : Favoriser les activités économiques



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2026



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Identification de synergies interentreprises

- Identification des potentiels de récupération de chaleur fatale et de son potentiel usage : réseau de chaleur, chauffage de serres agricoles...
- Suivi des grandes entreprises du territoire, des actions concrètes que l'entreprise souhaite mettre en place pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en termes de développement durable, promotion



PILOTAGE

Porteur de l'action : CCI / ADIRA

Acteurs et Partenaires : ADEME / Entreprises / Club entreprise / CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire et industriel (teq CO2)
- Consommation énergétique des secteurs tertiaire et industriel (GWh)
- Nombre d'entreprises engagées

AXE 5

Une production
d'énergies à partir des
ressources
renouvelables locales

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

Liens avec les dispositions du SCoT – Conforter la production d'ENR

PAS - Axe 1 Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique

1.4 Prendre les mesures adaptées liées à la production énergétique et à la limitation des GES dans ce SCoT-PCAET

Souhaitant atteindre l'objectif d'accroissement de l'autonomie énergétique du territoire qu'il s'est fixé, le SCoT s'engage :

1.4.1 Dans le confortement de la production d'ENR

- Permettre le développement de **parcs photovoltaïques** à l'extérieur des zones naturelles sensibles, sur les plans d'eau ne présentant pas un enjeu fort en termes de biodiversité, et permettre le **développement de l'agrivoltaïsme** sous condition de maintien d'une activité agricole significative ;
- Optimiser et favoriser les **potentiels photovoltaïques en toiture et parkings des bâtiments publics et privés**
- Développer la **géothermie peu profonde**, et étudier la faisabilité de projet de géothermie profonde (sous réserve de non-impact sur les sols et de garantir la maîtrise du risque sismique) ;
- Développer le **petit éolien** dans certains secteurs du territoire, comme à Gombsheim ;

**Le développement du grand éolien (hauteurs supérieures à 50 mètres) n'étant pas considéré comme prioritaire car nécessitant un niveau de faisabilité économique et un ensemble de conditions favorables requises exigeantes et cumulatives à l'utilisation de l'énergie éolienne dans la Bande Rhénane Nord, il n'a pas été identifié de sites prioritaires répondant à ces exigences à l'échelle du SCoT.*

Liens avec le DOO : Traduire localement l'ambition d'autonomie énergétique déclinaison des prescriptions et des recommandations du SCoT

Limiter les consommations d'énergies fossiles

Encourager la production énergétique locale

Permettre le développement de l'éolien

Permettre le développement de la géothermie

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

Les objectifs chiffrés entre 2022 et 2030

Solaire Photovoltaïque

- **Près de 1000 maisons** équipées (5% des maisons individuelles)
- **20 installations sur grandes toitures** (+ de 600m²)
– bâtiments industriels, tertiaires, agricoles)
- **1 100 places de parkings** avec ombrrière (publics et privés) – soit 10% du potentiels identifiés
- **70 hectares** de parc solaire au sol (4 projets en cours)



**58% de ratio
ENR&R**

Solaire thermique

- Installation d'un chauffe-eau solaire de **près de 1000 maisons** équipées (5% des maisons individuelles)

Méthanisation

- **2 unités** de méthanisation de 50 kW (échelle de l'exploitation agricole)

Géothermie et Pompes à chaleur

- **1 000 Pompes à Chaleur** (5% des maisons) + **1 000 installations géothermie** dans l'habitat individuel ou le tertiaire

Bois énergie

- **Près de 1 000 installations bois individuel** (chauffage au bois performant)
- **2 chaudières bois collectives de 400 kW**

FICHE ACTION n° 26 : Poursuivre le développement photovoltaïque

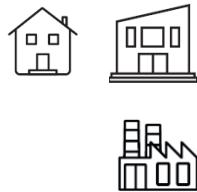
Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : approvisionnement énergie
Mesure 3.2.3 : Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur territoire



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Optimiser et favoriser les potentiels photovoltaïques en toiture et parkings des bâtiments publics et privés
- Développer les parcs photovoltaïques à l'extérieur des zones naturelles sensibles, sur les plans d'eau ne présentant pas un enjeu fort en termes de biodiversité
- Permettre le développement de l'agrivoltaïsme sous condition de maintien d'une activité agricole significative



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes, Porteurs de projet

Acteurs et Partenaires : Etat / ADEME / Région GE / ES Réseaux



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Production ENR du territoire
- Suivi de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les grands bâtiments et grands parkings
- Inventaire des parcs

FICHE ACTION n° 27 : Développer la géothermie

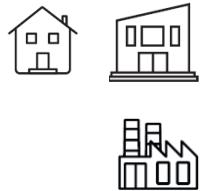
Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : approvisionnement énergie
Mesure 3.2.2 : Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Géothermie peu profonde, sondes
- Etudier la faisabilité de projet de géothermie profonde sous réserve de non-impact sur les sols et de garantie sur les risques sismiques



PILOTAGE

Porteur de l'action : Communes et porteurs de projets privés

Acteurs et Partenaires : Etat / ADEME / Région GE /



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Production ENR du territoire

FICHE ACTION n° 28 : Développer le petit éolien

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : approvisionnement énergie
Mesure 3.2.3 : Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur territoire



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2026



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier les secteurs à potentiel hors des zones naturelles sensibles et permettre leur installation



PILOTAGE

Porteur de l'action : Communes et porteur de projets privés

Acteurs et Partenaires : ADEME / Région GE /



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Production ENR du territoire

FICHE ACTION n° 29 : Développer la méthanisation

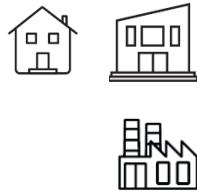
Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 1 : Planification
Mesure 1.2.1 : Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Domaine 3 : approvisionnement énergie
Mesure 3.2.2 : Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur comme vecteur



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Action en cours

A noter que cette action dépend du modèle économique et plans de financement (ex projet à Schaffhouse)



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier le volume de ressources méthanisables du territoire par secteur
- Etudier le développement d'unité méthanisation
- Prendre en compte la distribution du gaz et la valorisation de la chaleur



PILOTAGE

Porteur de l'action : Chambre d'agriculture , syndicat de gestion des déchets, CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin

Acteurs et Partenaires : ADEME / Région GE / GDS / GRDF



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :

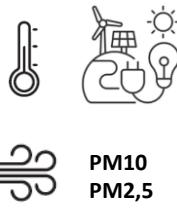


INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

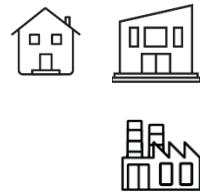
- Production ENR du territoire

FICHE ACTION n° 30 : Développer des solutions de chauffage et de refroidissement durables

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS



LIEN LABEL TETE

Domaine 3 : approvisionnement énergie
Mesure 3.2.2 : Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur comme vecteur



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer des réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables
- Etudier l'utilisation de pompes à chaleur géothermiques pour les bâtiments publics.
- Promouvoir des alternatives à la climatisation (géothermie, PAC)



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et/ou CC Plaine du Rhin, Communes - Entreprises/particuliers

Acteurs et Partenaires : Région GE / Aménageurs

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 5 : Une production d'énergies à partir des ressources renouvelables locales



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre de l'habitat et du tertiaire (teq CO2)
- Consommation énergétique de l'habitat et du tertiaire (GWh)
- Part des ENR dans le mix énergétique des consommations par secteur

AXE 6

Mobilisation, animation et gouvernance autour du Plan Climat

FICHE ACTION n° 31 : Assurer une mise en œuvre collective et mobilisatrice du plan climat

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 6 : Mobilisation, animation et gouvernance autour du Plan Climat

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS

LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Communication et coopération

Mesure 6.1.2 :

Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Projet d'administration de la CC Pays Rhénan 2024 – 2026

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Encourager les communes à décliner le plan climat / définir les modalités de soutien aux communes
- Organiser régulièrement un évènement de sensibilisation et de mobilisation
 - Projet d'administration et d'amélioration continue des administrations (label climat Territoire en Transitions)
 - Volonté de créer un "club climat" à l'échelle de la Bande rhénane ou de chaque EPCI ou le conseil de développement orienté Plan Climat

Il s'agira d'assurer une mise en oeuvre collective et mobilisatrice du plan climat- un comité de pilotage pourra être mis en place à cet effet



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : /



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

Nombre d'évènements, régularité du comité de pilotage, et personnes concernées

FICHE ACTION n° 32 : Mettre en œuvre une communication auprès des citoyens pour favoriser les changements en faveur du Plan Climat

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20251210-2025-060-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

AXE 6 : Mobilisation, animation et gouvernance autour du Plan Climat

TYPE D'ACTION



SECTEURS CONCERNÉS

LIEN LABEL TETE

Domaine 6 : Communication et coopération

Mesure 6.5.2 : Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Communiquer sur les dispositifs existants et les projets locaux réussis,
- Éditer et distribuer à chaque ménage un Guide de la consommation responsable et des bonnes pratiques
- Mobiliser et impliquer le grand public dans la compréhension des enjeux



PILOTAGE

Porteur de l'action : CC Pays Rhénan et CC Plaine du Rhin, Communes

Acteurs et Partenaires : / ARS, ADEME, associations



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Sur la durée du Plan Climat, 6 ans



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens financiers :



INDICATEURS CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Emissions de gaz à effet de serre (teq CO2)
- Consommation énergétique (GWh)
- Nombre de documents de communication diffusés , nombre de bénéficiaires

AXE TRANSVERSAL

Lutte contre la pollution
atmosphérique

Réduction des polluants atmosphériques	PM2,5	PM10	NOx	COVNM	NH3	SO2	COVNM
FICHE ACTION n° 1 : Organiser et soutenir au conseil à la rénovation énergétique et mobiliser les artisans	X	X		X			
FICHE ACTION n° 2 : Engager la rénovation énergétique du patrimoine communal	X	X		X			
FICHE ACTION n° 3 : Renouveler et adopter une démarche responsable et fonctionnelle de l'éclairage public							
FICHE ACTION n° 4 : Faire de l'approche environnementale dans les projets urbains et la construction							
FICHE ACTION n° 5 : Mettre en œuvre des projets d'aménagement et d'équipement participant au développement de la pratique cyclable sur le territoire	X	X	X				
FICHE ACTION n° 6 : Suivre l'évolution des mobilités aux carburants alternatifs (Electricité, biogaz, hydrogène...)	X	X	X				
FICHE ACTION n° 7 : Développer le covoiturage	X	X	X				
FICHE ACTION n° 8 : Promouvoir l'écomobilité touristique et de loisir	X	X	X				
FICHE ACTION n° 9 : Encourager le développement des lignes ferroviaires et leur usage, améliorer l'intermodalité autour des gares	X	X	X				
FICHE ACTION n° 10 : Étudier et améliorer la connectivité transfrontalière du territoire et son maillage local	X	X	X				
FICHE ACTION n° 11 : Limiter l'impact des trafics de transit et des poids lourds sur les axes majeurs du territoire	X	X	X				
FICHE ACTION n° 12 : Permettre au transport fluvial sur le Rhin et aux ports d'être porteur d'avenir	X	X	X				
FICHE ACTION n° 13 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et locales	X	X				X	
FICHE ACTION n° 14 : Former et sensibiliser les acteurs locaux	X	X				X	
FICHE ACTION n° 15 : Optimiser la gestion des ressources naturelles							
FICHE ACTION n° 16 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau							
FICHE ACTION n° 17 : Renforcer la biodiversité et la résilience face au changement climatique							
FICHE ACTION n° 18 : Garantir le bon fonctionnement écologique en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine							
FICHE ACTION n° 19 : Prévenir des risques du changement climatique sur le territoire							
FICHE ACTION n° 20 : Mobiliser les associations de commerçants et les entreprises autour du plan climat	X	X	X			X	X
FICHE ACTION n° 21 : Accompagner les entreprises dans leurs projets d'aménagement durable	X	X	X			X	
FICHE ACTION n° 22 : Engager la requalification des friches							
FICHE ACTION n° 23 : Encourager les établissements touristiques à être éco-responsables	X	X					X
FICHE ACTION n° 24 : Favoriser l'émergence d'alternatives en circuits courts et de vente en vrac							
FICHE ACTION n° 25 : Accompagner les entreprises à développer des démarches d'économie circulaire et d'EIT)	X	X	X			X	X
FICHE ACTION n° 26 : Poursuivre le développement photovoltaïque							
FICHE ACTION n° 27 : Développer la géothermie							
FICHE ACTION n° 28 : Développer le petit éolien							
FICHE ACTION n° 29 : Développer la méthanisation							
FICHE ACTION n° 30 : Développer des solutions de chauffage et de refroidissement durables	X	X					
FICHE ACTION n° 31 : Assurer une mise en œuvre collective et mobilisatrice du plan climat							
FICHE ACTION n° 32 : Mettre en œuvre une communication auprès des citoyens pour favoriser les changements en faveur du Plan Climat							



Nous contacter :

PETR de la Bande Rhénane Nord
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
1A, route de Herrlisheim
67410 DRUSENHEIM
Tel.: 03 88 06 74 30
contact@bande-rhenane-nord.fr
<https://www.bande-rhenane-nord.fr>